

**DELIBERATION N° 52-2021-2022-CA**  
**APPROUVANT LE PROJET À DÉPOSER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS**  
**"EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES - EXCELLENCES" DU PIA 4**

**Le Conseil d'administration,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 à L 712-3,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'annexe au règlement intérieur du conseil d'administration relative à l'organisation de séances à distance adoptée par délibération en date du 13 octobre 2020,

Considérant le lancement du 4e programme d'investissements d'avenir en janvier 2021,  
Considérant l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes »,

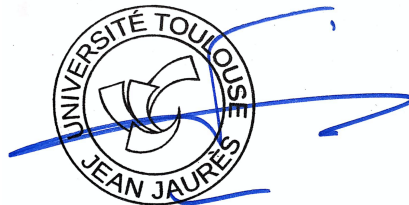
**Délibère :**

**Article unique**

Le Conseil d'administration soutient la participation de l'UT2J au projet « TIRIS - Toulouse Initiative for Research Impact on Society » porté par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées en réponse à l'appel à projets PIA4 ExcellencES, sur la base de la présentation synthétique du projet jointe à la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (18 pour, 12 contre, 4 abstentions, 0 NPPAV).**

À Toulouse, le 25 janvier 2022



La Présidente  
Emmanuelle GARNIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.